

LA STATISTIQUE DES PÊCHES FLUVIALES

Par M. A. PÉRAU

Inspecteur principal des Eaux et Forêts au Ministère de l'Agriculture à Bruxelles (1).

L'importance d'une récolte est en proportion de la richesse du fonds, des soins rationnels qu'on apporte à l'exploitation de celui-ci et du choix judicieux des semailles qu'on lui confie.

Ce principe, vrai en agriculture, l'est également en pisciculture.

Le propriétaire d'étangs, le pisciculteur professionnel, savent fort bien apprécier le rendement de chacune de leurs pièces d'eau, et les comptes détaillés qu'ils tiennent et relèvent annuellement leur fournissent des données suffisantes sur la valeur des eaux exploitées.

Peut-on et doit-on dresser de semblables relevés pour les eaux ouvertes ?

Fleuves, canaux, rivières, ruisseaux sont l'objet d'une surveillance régulière, par le garde du triage, de déversements périodiques d'alevins ou de jeunes poissons d'un an, parfois de travaux d'amélioration piscicoles coûteux ou d'exploitation du droit de pêche par affermage aux conditions générales d'un cahier des charges. Les dossiers ou les registres sont tenus à jour et l'on sait quels crédits ont été affectés à ces services.

Or, on cherche vainement le résultat chiffré complet de ces dépenses et des efforts faits pour entretenir ou enrichir le domaine piscicole national. Aux chiffres que nous lisons d'un côté de la page s'oppose, de l'autre côté l'ignorance de la production, du rendement réel, parce que dans la plupart des cas aucune statistique, même approximative, ne nous est fournie à ce sujet.

Ces statistiques étaient peut-être moins nécessaires autrefois, quand le Poisson n'avait guère de valeur, quand les eaux n'exigeaient qu'une surveillance secondaire et peu ou pas de frais d'entretien piscicole. Il n'en va plus de même aujourd'hui.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que ce problème est d'essence toute moderne. On en parlait déjà en 1851, du moins pour la pêche maritime, quand le savant belge QUETELET fonda les Congrès spéciaux qui avaient pour but de formuler les desiderata pour les différentes branches de la statistique, en vue de dresser des tableaux pratiques et comparatifs.

La statistique des pêches fut portée au programme de la 7^e section du Congrès de La Haye.

(1) Rapport présenté au Congrès international de pisciculture d'Anvers (27-28 juin 1930).

Au Congrès d'Aquiculture de Paris, en 1900, l'on émit à l'unanimité le vœu de voir tous les Gouvernements intéressés faire dresser la statistique de la pêche maritime. Celle de la pêche fluviale fut longuement discutée, en raison même des difficultés d'en réunir les données exactes. Cependant tout le monde fut d'avis que « là où l'Etat met en location le droit de pêche dans les fleuves et rivières, dès qu'il y a un cahier des charges, il peut bien exiger de ses fermiers des données statistiques sur les résultats de leurs pêches. » Mais ces données seront-elles plus exactes que celles des pêcheurs libres ? Le fermier, qui craint une augmentation de la valeur estimative à la prochaine location, n'a-t-il pas plus d'intérêt encore que le pêcheur libre à dissimuler l'importance de ses captures ? Le contrôle de celles-ci par le garde paraît donc nécessaire.

Ne peut-il dès lors exercer adroitement le même contrôle sur les autres pêcheurs, s'il est actif, observateur, et s'il jouit de la confiance des pêcheurs honnêtes et surtout des sociétés de pêcheurs locaux, très nombreuses en Belgique, comme en France.

Si nous voyons la possibilité d'établir cette statistique, par cours d'eau de toute importance ou par cantonnement, ce n'est pas dans l'intention de la publier dans les relevés officiels, car elle sera forcément incomplète, mais c'est uniquement pour y puiser des indications très précieuses qui guideront l'Administration compétente dans l'aménagement piscicole des cours d'eau, dans la fixation de leur capacité biogénique respective.

Il nous semble qu'il est possible à la plupart des gardes, dont le triage n'est pas trop vaste pour être parcouru journellement, de tenir régulièrement note du nombre approximatif de kilogrammes de poissons capturés dans chaque cours d'eau ou bief de leur ressort, des espèces capturées et dans quelle proportion.

Nous connaîtrions ainsi beaucoup mieux la composition proportionnelle de la faune, ses modifications au cours des années, le résultat des déversements spécifiques qui y ont été faits. Ces constatations nous amèneraient notamment à rechercher les causes de la raréfaction ou de la surpopulation de telle ou telle espèce et les moyens d'y remédier.

Il y va de l'intérêt du pêcheur en général, puisque c'est par une connaissance plus approfondie des composantes du cheptel que l'on pourra le mieux maintenir ou augmenter la richesse piscicole d'un cours d'eau.

Il faut connaître ce qui existe déjà pour savoir ce que l'on peut ajouter, sans dépasser la possibilité en nourriture.

Le rôle du garde ne doit pas se borner à de la pure surveillance. La charge d'établir consciencieusement ces statistiques l'amènera à mieux connaître le milieu aquatique, les cours d'eau ou parties de cours d'eau de son triage. Les connaissant mieux, il saura mieux indiquer lesquels méritent d'être plus riches, lesquels ont une richesse suffisante, lesquels sont susceptibles d'une exploitation plus intensive, lesquels demandent une plus grande protection, lesquels sont plus favorables à telle espèce

plutôt qu'à telle autre, lesquels renferment les frayères les plus productives, lesquels abritent trop de gros mangeurs, de gros voraces.

Les considérations qui précèdent me paraissent susceptibles de justifier le vœu de voir établir la statistique annuelle des pêches fluviales (1).

EXTENSION D'ESPÈCES EN EAUX LIBRES

Par M. LOUIS KREITMANN

Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Thonon-les Bains.

L'ouverture des canaux faisant communiquer des bassins fluviaux entre eux, les progrès de la pisciculture qui appellent l'attention sur certains Poissons et facilitent les transports, favorisent la propagation des espèces en dehors de leur habitat normal ; nous allons en donner deux exemples récents, l'un pris dans le Rhône, l'autre dans le Léman.

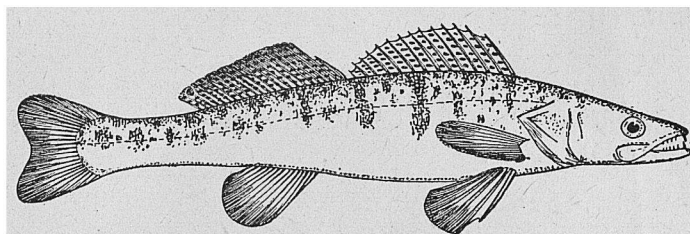


FIG. 2. — Sandre (*Lucioperca Sandra* C. et V.).

Dans le Rhône, vers Avignon, sont signalées des captures d'un Poisson jusqu'alors inconnu et qui se trouve être le Sandre. C'est un Percidé, *Lucioperca Sandra* Cuv. et Val., répandu en Allemagne orientale, dans les bassins de l'Elbe et du Danube, dans les lacs et les grands fleuves ; il faisait défaut dans le bassin du Rhin ; mais il y a été introduit, en particulier dans le Rhin supérieur ; on le trouve dans les parties peu salées de la Baltique, à l'est jusqu'en Russie et au sud jusque dans les confins de l'Italie.

Il s'est propagé en France, sans doute par le canal du Rhône au Rhin et il étend peu à peu son habitat, atteignant, à l'heure actuelle, la région d'Avignon dans le Rhône inférieur.

Ce n'est pas d'ailleurs une acquisition à déplorer *a priori*, car on ne peut mieux caractériser le Sandre que comme une grosse Perche ; sa chair est savoureuse, blanche et assez ferme, son goût est fin, et il est recherché sur les marchés au point qu'on en fait l'élevage dans certains étangs. Mais, comme sa taille atteint 40 à 50 centimètres, il ne laisse pas d'être d'une voracité assez inquiétante, quoique, en somme, il transforme en chair de qualité celle peu appréciée des Poissons blancs dont il fait sa nourriture avec les Mollusques et les larves du fond.

(1) Ce vœu a été adopté par le Congrès, voir ci-après, p. 46.